



EMAP ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

A lire attentivement

(A retourner avec les pièces demandées)



Ancien élève

Nouvel élève

A partir du 8 juillet

ATELIER PHOTO – A partir de 15 ans et ADULTES

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

M / F

Adresse :

.....

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville :

Téléphone : ___/___/___/___/___/

Courriel :

Profession :

ATELIER PHOTO

L'atelier comprend trois sessions (chaque session comprend 6 cours par trimestre le mercredi de 15h à 16h30) :

- 1^{er} trimestre octobre à décembre
- 2^{ème} trimestre janvier à mars
- 3^{ème} trimestre avril à juin

Les usagers auront la possibilité de suivre les trois sessions ou de s'inscrire seulement sur une.

DROITS D'INSCRIPTION / ANNEE 2024-2025

Nom et prénom du redevable :

40 € / trimestre (habitants de Périgueux)

75 € / trimestre (habitants hors Périgueux)

Le règlement s'effectuera par carte bancaire ou par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public à réception de la facture.

DROIT A L'IMAGE

J'autorise

Je n'autorise pas

L'Ecole Municipale d'Arts Plastiques et la Ville de Périgueux à utiliser gracieusement des images où j'apparais dans tout document de présentation sur support papier, vidéo, site internet de la Ville, réalisé sans but lucratif.

« Les informations communiquées sur cette fiche d'inscription ne sont utilisées qu'à des fins professionnelles et ne sont communiquées à aucun tiers. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez d'un droit de consultation, modification ou suppression des données personnelles que nous détenons vous concernant. Pour toute demande, merci d'adresser un simple courrier au Délégué à la Protection des données de la Ville de Périgueux ».

A, le2024

Signature